

### La Caisse des Ecoles propose pour les vacances d'hiver 2023 un séjour au ski pour les enfants habitant ou scolarisés dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement

#### Séjour à Gérardmer – Vosges (Odcvl)

Enfants de 6 à 14 ans

Séjour du 19 au 25 février 2023, 7 jours

Voyage en TGV jusqu'à Rémiremont, puis bus.



Le centre « Le tremplin de la Mauselaine » est situé à 850 mètres d'altitude, au pied des pistes de la station, chambres de 2 à 6 lits. Terrasse avec vue sur le lac.

#### Activités :

- ❖ Au programme du ski alpin pendant 5 jours dont 5 séances de 2h encadrées par des moniteurs professionnels de l'ESF sur le domaine skiable de Gérardmer. Un séjour pour s'initier ou pour se perfectionner.
- ❖ Les grands jeux de neige, glissades en luge sur la piste privée du centre, la construction d'igloos...
- ❖ Descente aux flambeaux en nocturne.
- ❖ Les veillées thématiques, les «après-ski», les récits des contes et légendes des Vosges...



**Tarifs** : Des réductions s'appliquent aux séjours en fonction du quotient familial.

T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
161.00 €	231.00 €	308.00 €	392.00 €	455.00 €	518.00 €	553.00 €	595.00 €	623.00 €	651.00 €

#### Modalités d'inscription :

Les inscriptions débuteront **Le mercredi 11 janvier 2023** à la Caisse des Ecoles du 7<sup>ème</sup> : 116, rue de Grenelle, métro Varenne ou Solférino, (Tél. : 01.45.51.35.99), le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 16h30.

#### Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription :

Carnet de santé de l'enfant à jour + 2 photos d'identité + 1 timbre + attestation de sécurité sociale + carte de mutuelle + assurance périscolaire + certificat médical d'aptitude aux sports et de non contagion.



Acompte de 50% du prix du séjour : (le solde est à régler 15 jours avant le départ).

**En cas d'annulation juste avant le départ, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur production d'un avis médical, envoyé dans les 8 jours qui suivent la date du départ, 60€ de frais de dossier dans tous les cas seront retenus du remboursement.**